

## Communiqué de Presse

### Grippe aviaire en Suisse, renforcement des mesures.

#### Mesures prises et situation dans le canton de Neuchâtel

L'OSAV renforce ses mesures contre la grippe aviaire. A partir du 16 novembre 2016, l'ensemble du territoire suisse sera considéré comme une zone de contrôle.

L'objectif est d'empêcher tout contact entre les oiseaux sauvages et les volailles domestiques sur tout le territoire. Rien n'indique pour le moment que des exploitations avicoles suisses soient touchées. Selon les connaissances actuelles, ce virus n'est pas transmissible à l'homme.

Par conséquent, la détention en plein air de la volaille, des oiseaux nageurs et coureurs est soumise à des mesures restrictives. Pour empêcher tout contact entre des oiseaux sauvages et des volailles domestiques, l'alimentation et l'abreuvement de ces dernières doivent être effectués dans un poulailler fermé, inaccessible aux oiseaux situés à l'extérieur. Si ces restrictions ne peuvent être appliquées, les animaux doivent être placés dans des locaux fermés ou des poulaillers munis d'un toit imperméable et de parois latérales fermées. Les exploitants qui détiennent des gallinacés doivent en outre consigner les animaux présentant des anomalies et des symptômes spéciaux.

Actuellement dans le canton de Neuchâtel une quinzaine dizaine d'oiseaux d'eau morts ont été découverts et certains étaient porteurs du virus H5N8.

Le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) a envoyé un courrier aux quelques 850 détenteurs de volaille concernant la mise en œuvre des mesures imposées

En cas de découverte d'un oiseau sauvage mort, il est recommandé de ne pas le toucher et de prévenir le service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN) 032 889 67 70.

Au niveau cantonal, l'évolution de la situation est suivie par une cellule ORCCAN.

Information utiles en lien sur [www.ne.ch/scav](http://www.ne.ch/scav)

#### Pour plus amples informations :

Daniel Favre  
Police neuchâteloise  
Daniel.Favre@ne.ch  
Tél. 032 889 90 00  
[www.ne.ch/police](http://www.ne.ch/police)

Pierre-François Gobat  
Vétérinaire cantonal  
Chef du service de la consommation et des affaires vétérinaires  
Pierre-François.Gobat@ne.ch  
032 889 68 30